

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 1/32

P.V. n° 1

Président : M. DEMARET

Présents : MM. BOLLATI – CROS – DENIAU – EREAU - HUS – LATOURNERIE - LEYGE – SICOT - SIMON.

Administratifs : MM. MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° 26073897 – Poule A – S.O. Châtelleraut / Stade Poitevin F.C. du 27/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 11/06/2024 qui **sanctionne** :

- Le club du S.O. Châtelleraut d'un retrait de 3 points fermes au classement du championnat U18 R1 poule A pour la saison 2023/2024, de 3 matches de suspension de terrain à disputer sur terrain neutre et à huis-clos pour ses 3 prochaines rencontres à domicile à compter du 12/06/2024.
- Le club du Stade Poitevin F.C. d'un retrait de 5 points fermes au classement du championnat U18 R1 poule A pour la saison 2023/2024, de 5 matches de suspension de terrain à disputer sur terrain neutre et à huis-clos pour ses 5 prochaines rencontres à domicile à compter du 12/06/2024.

Match n° 26074056 – Poule B – A.S. de St-Pantaléon de Larche / C.S. Leroy Angoulême du 13/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 04/06/2024 qui **donne match perdu par pénalité** à l'équipe du club de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du club du C.S. Leroy Angoulême (3-0 , 3 points).

U18 REGIONAL 2

Match n° 26074544 – Poule C – Rochefort F.C. / U.S.J. St-Augustin C.P.A. du 15/06/2024.

Courriel du Rochefort F.C. du 14/06/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Rochefort F.C.**

Amende de **105 euros** pour forfait au Rochefort F.C. (1^{er} forfait).

Match n° 26537506 – Poule D – R.C. Chambéry / S.C. St-Pierre du Mont du 17/02/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 05/06/2024 qui **réforme la décision de 1^{ère} instance et sanctionne** l'équipe U18 R2 du club du R.C. Chambéry de 2 matches **avec sursis** à disputer à huis-clos pour ses 2 prochaines rencontres à domicile à compter du 29/04/2024.

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 2/32

Match n° 26537562 – Poule D – R.C. Chambéry / G.J. Boé Agen F.C. du 04/05/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 18/06/2024 qui sanctionne l'équipe U18 R2 du club du R.C. Chambéry de 4 matches à disputer sur terrain neutre et à huis-clos pour ses 4 prochaines rencontres à domicile à compter du 24/06/2024.

U17 REGIONAL 2

Match n° 26075416 – Poule A – E.S. Champniers / Rochefort F.C. du 13/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 04/06/2024 qui décide de sanctionner l'équipe U17 R2 du club de l'E.S. Champniers de 2 matches de suspension de terrain à disputer sur terrain neutre et à huis-clos, dont 1 par révocation du sursis, à compter du 10/06/2024.

U14 REGIONAL 2

Match n° 27739967 – Poule C – Aurence-Roussillon F.C. / G.J. Périgord Sud du 06/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 15/05/2024 qui infirme la décision de 1^{ère} instance et confirme le score acquis sur le terrain (2-0 en faveur de l'équipe d'Aurence-Roussillon F.C.

Match n° 27740289 – Poule F – Seignosse Capbreton Soustons F.C. / Pessac F.C. du 04/05/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 26/06/2024 qui donne match perdu par pénalité à l'équipe du club de Pessac F.C. (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du club de Seignosse Capbreton Soustons F.C. (3-0 , 3 points).

U14 LIGUE – SAISON 2024/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 25/06/2024 qui confirme la décision de la C.R. Jeunes de refuser l'engagement en U14 Ligue en 2024/2025 au club de BOISSEUIL F.C.

POULES RÉGIONALES JEUNES MASCULINES – SAISON 2024/2025

La commission a procédé à la constitution des poules régionales Jeunes masculines qui sont transmises aux clubs et sous réserve des procédures en cours ou à venir et de validation par le prochain Comité de Ligue :

U19 REGIONAL 1 - PHASE 1 – 12 engagés

POULE A

19. Cosnac F.C.
24. E.S. Boulazac
33. F.C. Rive Droite 33
33. C.A. Béglais
79. Thouars Foot 79
87. S.C. Verneuil sur Vienne

POULE B

33. R.C. Chambéry
33. U.S. Lège Cap Ferret
33. S.A. Mérignacais (2)
33. U.S.J. St-Augustin C.P.A.
47. S.U. Agenais
64. Aviron Bayonnais

U18 REGIONAL 1 – 24 engagés

POULE A

16. Angoulême Charente F.C.
17. Rochefort F.C.
17. E.S. Saintes Football
23. E.S. Guérétoise
24. Bergerac Périgord F.C.
24. Trélissac A.P.F.C.
33. A.G.J.A. Caudéran
79. F.C. Bressuire
79. F.C. Chauray
79. Chamois Niortais F.C.
86. Stade Poitevin F.C.
87. J.S. Lafarge Limoges

POULE B

33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. F.C. Côteaux Libournais
33. S.A.G. Cestas
33. C.M. Floirac
33. Stade Bordelais
33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. S.A. Mérignacais
40. Stade Montois
47. F.C. Marmande 47
64. Aviron Bayonnais
64. Les Croisés de St-André Bayonne
64. Pau F.C.

U18 REGIONAL 2 – 36 engagés

POULE A

16. C.S. Leroy Angoulême
16. Jarnac Sports
17. F.C. Dompierre Ste-Soulle
17. Avenir de Matha
23. R.F.C. Ste-Feyre
79. A.S. Echiré St-Gelais
79. U.S. Niort St-Florent
79. R.C. Parthenay-Viennay
86. S.O. Châtelleraut
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. G.J. Val de Vonne
86. U.S. Migné-Auxances

POULE B

16. U.A. Cognac Football
19. Tulle Football Corrèze
24. Prigonrieux F.C.
24. G.J. Neuvic St-Léon G.V. L. J.S.A.
24. G.J. Footislécole
33. E.S. Blanquefortaise
33. Stade Blayais
33. E.S. Bruges
33. F.C. St-André de Cubzac
33. Bordeaux Etudiants Club
87. S.A. Le Palais sur Vienne
87. G.J. Panazol Vigenal

POULE C

33. U.S. Lormont
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. Jeunesse Villenavaise
40. Peyrehorade S. Football
40. St-Paul Sports
47. G.J. J.S. Vallée du Lot
47. Roquentin Olympique Club
64. F.C. Lescarien
64. A.S. Mazères Uzos Rontignon
64. G.J. Plaine et Vallée
64. G.J. E.B.O.-E.S.P.
64. Arin Luzien

U17 REGIONAL 1 – 24 engagés

POULE A

16. Angoulême Charente F.C.
19. E.S.A. Brive
24. Trélissac A.P.F.C.
24. G.J. Neuvic St-Léon G.V. Limens J.S.A.
33. A.G.J.A Caudéran
33. E.S. Blanquefortaise
79. F.C. Chauray
79. F.C. Bressuire
86. U.E.S. Montmorillon
86. Stade Poitevin F.C.
87. C.S. Feytiat
87. Limoges Football

POULE B

24. Bergerac Périgord F.C.
33. Stade Bordelais
33. U.S. Lormont
33. S.A. Mérignacais
33. F.C.E Mérignac Arlac
33. Pessac F.C.
40. Stade Montois
47. F.C. Marmande 47
64. Aviron Bayonnais
64. Pau F.C.
64. Hasparren F.C.
64. G.J. E.B.O. E.S.P.

U17 REGIONAL 2 – 30 engagés

POULE A

17. F.C. Périgny
17. E.S. La Rochelle
17. F.C. Dompierre Ste-Soulle
23. E.S. Guérétoise
79. U.A. Niort St-Florent
79. R.C. Parthenay-Viennay
86. S.O. Châtelleraut
86. E.S. Buxerolles
87. J.A. Isle
87. J.S. Lafarge Limoges

POULE B

16. C.S. Leroy Angoulême
16. O.F.C de Ruelle
17. E.S. Saintes Football
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
33. C.M.O. Bassens
33. U.S. Cenon
33. E.S. Eysinaise
33. F.C. Libourne
33. F.C. St-André de Cubzac
33. F.C. Rive Droite 33

POULE C

33. Andernos Sports F.C.
33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. S.A.G. Cestas
33. La Brède F.C.
33. F.C. du Langonnais
40. Seignosse Capb. Soust. F.C.
40. La Jeanne d'Arc de Dax
47. F.C. de la Vallée du Lot
64. G.J. Mieux De Béarn
64. Croisés de St-André Bayonne

U16 REGIONAL 1 – 24 engagés

POULE A

- 16. Angoulême Charente F.C.
- 16. U.A. Cognac Football
- 17. E.S. Saintes Football
- 19. E.S.A. Brive
- 19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
- 24. Bergerac Périgord F.C.
- 24. Trélissac A.P.F.C.
- 79. F.C. Bressuire
- 86. S.O. Châtelleraut
- 86. Stade Poitevin F.C.
- 87. Limoges Football
- 87. S.C. Verneuil sur Vienne

POULE C

- 33. Stade Bordelais
- 33. F.C. Libourne
- 33. S.A. Mérignacais
- 33. Jeunesse Villenavaise
- 40. La Jeanne d'Arc de Dax
- 40. Stade Montois
- 47. F.C. Marmande 47
- 64. Aviron Bayonnais
- 64. Les Croisés de St-André Bayonne
- 64. Pau F.C.
- 64. F.C. Bassin Artix Arthez Lacq
- 64. Hiriburuko Ainhara St-Pierre d'Irube

U16 REGIONAL 2 – 40 engagés

POULE A

- 17. Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C.
- 17. F.C. Périgny
- 17. Aunis Avenir F.C.
- 17. Rochefort F.C.
- 79. C.S. Beauvoir sur Niort
- 79. F.C. Chanteloup Courlay Chapelle
- 79. U.A. Niort St-Florent
- 79. Thouars Foot 79
- 86. G.J. Espoir Sud Poitiers
- 86. C.A. Neuville

POULE C

- 33. E.S. Ambarésienne
- 33. A.G.J.A. Caudéran
- 33. A.S.U. St-Jean
- 33. U.S. Cenon
- 33. U.S.C. Léognan
- 33. F.C. Coeur Médoc Atlantique
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 33. Stade Pessacais U.C.
- 33. F.C. St-André de Cubzac
- 33. U.S. Lège Cap Ferret

POULE B

- 16. O.F.C. de Ruelle
- 16. A.S. St-Yrieix
- 19. U.S. Donzenacoise
- 19. G.J. Entente du Barreau
- 23. E.S. Guérétoise
- 23. A.S. St-Sulpice le Guérétois
- 24. F.C. Sarlat Marcillac
- 86. G.J. Vallée Vienne et M. Chauvigny
- 87. C.S. Feytiat
- 87. Rochechouart O.C.

POULE D

- 33. S.A.G. Cestas
- 33. F.C. du Langonnais
- 33. Pessac F.C.
- 40. Labenne O.S.C.
- 47. G.J. J.S. Vallée du Lot
- 47. Ent. Boé Bon-Encontre
- 47. F.C. Porte d'Aquitaine 47
- 64. Hasparren F.C.
- 64. G.J. Euskadi
- 64. G.J. Mieux de Béarn

U15 REGIONAL 1 – 30 engagés

POULE A

17. F.C. Périgny
17. Aunis Avenir F.C.
17. E.S. Saintes Football
79. F.C. Bressuire
79. Chamois Niortais F.C.
79. U.A. Niort St-Florent
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. U.S. Migné-Auxances
86. Stade Poitevin F.C.
87. Limoges Football

POULE B

16. Angoulême Charente F.C.
19. E.S.A. Brive
19. Tulle Football Corrèze
24. Bergerac Périgord F.C.
24. Trélissac A.P.F.C.
33. Stade Bordelais
33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. F.C. Libourne
33. F.C. St-André de Cubzac
33. F.C. Rive Droite 33

POULE C

33. F.C. du Langonnais
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. Jeunesse Villenavaise
40. La Jeanne d'Arc de Dax
47. F.C. Porte d'Aquitaine 47
47. F.C. Marmande 47
64. Les Genêts d'Anglet Football
64. Aviron Bayonnais
64. Croisés St-André Bayonne
64. Pau F.C.

U15 REGIONAL 2 – 30 engagés

POULE A

16. U.A. Cognac Football
19. G.J. Entente des Vergers Foot 19
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
23. E.S. Guérétoise
79. F.C. Chauray
79. R.C. Parthenay-Viennay
86. S.O. Châtelleraut
87. C.S. Feytiat
87. Aurence-Roussillon F.C.
87. S.A. Le Palais sur Vienne

POULE B

17. E.S. La Rochelle
17. Rochefort F.C.
24. G.J. Neuvic St-Léon G.J. Limens
33. E.S. Ambarésienne
33. C.M.O. Bassens
33. C.A. Béglais
33. A.G.J.A. Caudéran
33. U.S. Bouscataise
33. E.S. du Fronsadais Football
33. S.A. Mérignacais

POULE C

33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. S.A.G. Cestas
33. S.J. Macadaise
33. Stade Pessacais U.C.
33. F.C. des Graves
33. F.C. de St-Médard en Jalles
40. Stade Montois
47. S.U. Agenais
64. A.S.P.T.T. Pau
64. Arin Luzien

U14 LIGUE – PHASE 1 – 106 engagés

POULE A

79. F.C. Bressuire
79. G.J. Cœur de Bocage
79. F.C. Chanteloup Courlay Chapelle
79. R.C. Parthenay Viennay
79. Thouars Foot 79
86. S.O. Châtelleraut
86. U.S. Migné-Auxances
86. C.A. Neuville
86. E.S. des 3 Cités Poitiers
Exempt

POULE D

19. E.S.A. Brive
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
19. Tulle Football Corrèze
23. E.S. Guérétoise
24. F.C. Thenon Limeyrat
87. C.A. Rilhac Rancon
87. Aurence-Roussillon F.C.
87. Limoges Football
87. J.A. Isle
87. U.S. Beaune Les Mines

POULE G

24. Bergerac Périgord F.C.
24. Prignonrieux F.C.
24. Trélissac A.P.F.C.
33. F.C. Loubésien
33. R.C. de l'Isle
33. F.C. St-André de Cubzac
33. F.C. Rive Droite 33
47. F.C. Vallée du Lot
47. Tonneins F.C.
47. F.C. Marmande 47

POULE B

17. E.S. La Rochelle
17. Cap Aunis A.S.P.T.T. F.C.
17. Aunis Avenir F.C.
79. U.A. Niort St-Florent
79. F.C. Chauray
79. A.S. Echiré St-Gelais
79. Chamois Niortais F.C.
79. C.S. Beauvoir Sur Niort
86. G.J. Val de Vonne
86. Stade Poitevin F.C.

POULE E

16. C.S. Leroy Angoulême
16. Angoulême Charente F.C.
16. G.J. Linars Nersac Fléac
86. E.S. Buxerolles
86. G.J. Espoir Sud Poitiers
86. U.E.S. Montmorillon
86. G.J. V.V. Moulière Chauvigny
86. A.S.A.C. Poitiers
87. A.S. St-Junien
Exempt

POULE H

33. A.S.U. St-Jean
33. S.J. Macaudaise
33. F.C.C. Médoc Atlantique
33. S.A. Mérignacais
33. Pessac F.C.
33. F.C. de St-Médard en Jalles
40. St-Paul Sport
64. Aviron Bayonnais
64. F.C. Lescarien
64. Pau F.C.

POULE C

16. U.A. Cognac Football
16. A.S. St-Yrieix
17. Etoile Maritime F.C.
17. F.C. Périgny
17. Rochefort F.C.
17. E.S. Saintes Football
17. St-Palais Sport Football
17. Ile d'Oléron Football
17. E.S. Tonnacquoise Lussantais
Exempt

POULE F

24. C.O. Coulounieix Chamiers
24. G.J. Périgord Sud
24. G.J. Neuvic. St-Léon G.V. L.
33. C.M.O. Bassens
33. F.C. Girondins de Bordeaux
33. U.S. Cenon
33. Libourne F.A. 24
47. S.U. Agenais
47. G.J. J.S. Vallée du Lot
47. Ent. Boé Bon Rencontre

POULE I

33. S.A.G. Cestas
33. F.C. Bassin d'Arcachon
33. Stade Bordelais
33. U.S. Lège Cap Ferret
33. F.C. du Langonnais
40. Stade Montois
64. F.C. B.A.A.L.
64. Hasparren F.C.
64. G.J. F.A.M.E.B./F.C.2.V.
Exempt



COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 9/32

POULE J

33. C.A. Béglais
33. E.S. Blanquefortaise
33. R.C. Chambéry
33. U.S. Bouscataise
33. F.C.E. Mérignac Arlac
40. La Jeanne d'Arc de Dax
40. Seignosse Capbreton Soustons
64. Les Croisés St-André Bayonne
64. Hiriburuko Ainhara St-Pierre d'I.
64. Les Labourdins d'Ustaritz

POULE K

33. Les Coqs Rouges Bordeaux
33. R.C. de Bordeaux
33. A.G.J.A. Caudéran
33. U.S. Lormont
33. Jeunesse Villenavaise
40. Biscarrosse Olympique
40. F.C. St-Martin de Seignanx
64. Les Genêts d'Anglet Football
64. La Jeanne d'Arc de Biarritz
64. Arin Luzien



REGLEMENTS COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES RÉGIONAUX – SAISON 2024/2025

La commission a procédé à l'élaboration des règlements des compétitions régionales jeunes pour la saison 2024/2025, sous réserve de validation par le prochain Comité de Ligue :

U13 Critérium Régional

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Février 2025

CHAMPIONNAT U13 LIGUE
60 équipes (6x10)

Accèdent de
district

60



Fin de saison 2024 - 2025

CHAMPIONNAT U13 LIGUE
60 équipes (6x10)

Aucune
accession

**U14
Ligue**

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U13 LIGUE

District	Licenciés U11-U12	Coefficient	Nbe d'équipes (60 à mi saison)
16	1087	3,62	4
17	1713	5,71	6
19	704	2,35	2
23	298	0,99	1
24	1012	3,37	3
33	5025	16,75	17
40	1234	4,11	4
47	957	3,19	3
64	2226	7,42	7
79	1399	4,66	5
86	1302	4,34	4
87	1047	3,49	4

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 12/32

1/ Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat, en février 2025 les 60 équipes réparties selon le tableau de répartition annoncé ci-dessus

Cette compétition se déroule par matches « aller » à partir du mois de février avec 6 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium U13 :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions – Rétrogradations

Accession des équipes U13 au championnat U14 Ligue

Les engagements en U14 Ligue 2025/2026 seront donc libres et soumis à des pré requis incontournables :

- **Avoir été engagé dans un championnat U13 Ligue en 2024/2025**
- **Avoir été engagé dans un championnat U13 1^{er} Niveau Départemental dans la dernière phase 2024/2025.**

Des amendes seront débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2 (ancien diplôme) ou un **DF COACH JEUNES** certifié ou en cours de certification impliquant une inscription préalable avant le début du championnat, et **sans formalité préalable** de la part de la CR STATUT DES EDUCATEURS.

Les montants des forfaits seront aussi conséquents pour inciter les clubs à s'engager concrètement, avec un effectif suffisant pour terminer ce championnat U14 Ligue.

3/ Calendrier et Heure des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Ballons

Taille 4

5/ Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

b) Terrain

- Le terrain doit correspondre à un demi- terrain de football à 11 réalisé dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations sportives.
- la surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.

c) Nombre de joueurs (ses)

- une équipe se compose de huit (8) joueurs (ses) et de quatre (4) remplaçants(es)
- une équipe présentant moins de 7 joueurs (ses) sera :
 - déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre
 - déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

d) Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

e) durée des matches

- 2 mi-temps de 30 minutes
- une pause « coaching » de 2 minutes à la 15^{ème} minute de chaque période doit être observée.

Nota : la participation au championnat U13 Critérium Régional n'est autorisée que pour une seule équipe par club.

U14 Ligue

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024

CHAMPIONNAT U14 LIGUE X EQUIPES réparties en 11 poules de X		
Via U13 Ligue et U13 1 ^{er} Niveau	X	



Janvier 2025

CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)		
Via U14 Ligue	30	
CHAMPIONNAT U14 R2 X EQUIPES EN 8 POULES DE X		
Via U14 Ligue	X	



Fin de saison 2024-2025

CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	22
CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R2	8
CHAMPIONNAT U14 R2 X EQUIPES EN 8 POULES DE X	Accèdent en U15 R1	8
CHAMPIONNAT U14 R2 X EQUIPES EN 8 POULES DE X	Accèdent en U15 R2	22
CHAMPIONNAT U14 R2 X EQUIPES EN 8 POULES DE X	Rétrogradent en U15 District	X

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 15/32

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ce championnat en 1ère phase :

- Autant d'équipes engagées respectant les critères émis sur la réglementation U13, en 11 poules de X équipes avec matchs secs, si possible par répartition géographique.

Participant à ces championnats en 2nde phase :

- U14 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs secs.
- U14 R2 : autant d'équipes restantes non qualifiées pour le niveau R1, en 8 poules de X équipes avec matchs secs.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U14F et U15F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2024/2025

- Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R1 (2nde phase)

Les équipes classées au 1^{ère} et 2^{ème} place de chacune des poules, ainsi que les 8 meilleurs 3^{èmes} pour atteindre le nombre de 30 équipes accéderont au niveau U14 R1 en 2nde phase.

Les dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sur le départage, sera appliqué en toutes circonstances pour atteindre ce nombre de 30 équipes ou éventuellement procéder à des repêchages en cas de vacances.

Ces dispositions ne pourront s'appliquer avec les derniers de chaque poule qui seront reversés automatiquement au niveau U14 R2 (2nde phase).

- Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R2 (2nde phase)

Les équipes non qualifiées au regard des conditions émises au paragraphe précédent composeront le niveau U14 R2 (2nde phase).

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 16/32

- **Accession des équipes U14 R1 en U15 R1**

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 ainsi que le meilleur 8^{ème} de ces 3 poules, accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 2^{ème} meilleur 8^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8^{èmes} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U15 R2.

- **Accession des équipes U14 R1 en U15 R2**

Les équipes classées 8^{ème} (hors le meilleur) et celles classées de la 9^{ème} à la 10^{ème} place de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1, accéderont au championnat régional U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R1**

Les équipes classées à la 1^{ère} place de chacune des poules composant le niveau U14 R2 accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 2^{ème} de la poule concernée puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 2^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R2**

Les équipes classées à la 2^{ème} et 3^{ème} place puis les 6 meilleurs 4^{èmes} des 8 poules pour atteindre le nombre de 22 équipes accéderont au niveau U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- **Rétrogradation des équipes U14 R2 en U15 District**

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U15 District.

3/ **Calendriers et Heures des matches**

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ **Encadrement et Banc de touche**

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue Nouvelle Aquitaine

5/ **Ballon**

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

7/ Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 R1 et R2.

U15 R1-R2

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024

CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 R1 et R2	30
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 R1 et R2	30



Fin de saison 2024-2025

CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	21
CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	9
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	3
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	18
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U17 District	9
CHAMPIONNATS U15 DISTRICT	Accèdent en U16 R2	13

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 19/32

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ces championnats :

- U15 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs aller-retour.
- U15 R2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs aller-retour.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1 ou U15 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U16 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2024/2025 :

- **Accession des équipes U15 R1 en U16 R1**

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R1 accéderont au championnat régional U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 8^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U16 R2.

- **Accession des équipes U15 R1 en U16 R2**

Les équipes classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R1 accéderont au championnat régional U16 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- **Accession des équipes U15 R2 en U16 R1**

Les équipes classées à la 1^{ère} place de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accéderont au championnat U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 2^{ème} des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 3 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 20/32

- **Accession des équipes U15 R2 en U16 R2**

Les équipes classées de la 2^{ème} à la 7^{ème} place (incluse) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accéderont au championnat U16 R2, sauf cas de repêchage évoqué dans le précédent paragraphe.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 8^{ème} des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 18 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

- **Rétrogradation des équipes U15 R2 en U17 District**

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U17 District.

- **Accession des équipes U15 District 1^{er} Niveau en U16 R2 (en fin de saison)**

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts, organisant un championnat U15 1^{er} Niveau, accèdera au championnat U16 R2, ajoutant une équipe supplémentaire par le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U15 R1 et R2



U16 R1-R2

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024		
CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U15 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U16 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Via U15 R1 et R2 et District	40



Fin de saison 2024-2025		
CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accède en CN U17	1
CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U17 R1	19
CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U17 R2	4
CHAMPIONNAT U16 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U17 R1	5
CHAMPIONNAT U16 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U17 R2	26
CHAMPIONNAT U16 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Rétrogradent en U17 District	9

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 22/32

1/ Organisation générale

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ces championnats :

- U16 R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison
- U16 R2 : 40 équipes réparties en 4 poules de 10 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison

Les principes d'accès doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U16 R1 ou U16 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U17 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U16, U15 – amateur ou sous contrat (apprenti ou aspirant)
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 régionaux avec les précisions ci-après :

Accession de l'équipe U16 R1 en Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédant au championnat national U17, la Ligue organise un match de barrage sur terrain neutre (désigné par la Commission) entre le premier de chaque poule de U16 R1 (sous réserve de ne pas être maintenu au niveau CN U17 en fin de saison 2024-2025) en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées de la première place, hors celle accédant au CN U17, à la 10^{ème} place (inclusive) de chacune des deux poules du championnat régional U16 R1, accèdent au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'(les) équipe(s) classée meilleure 11^{ème} du championnat régional U16 R1 afin d'obtenir des poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U17 R2.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 23/32

Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 11^{ème} à la 12^{ème} place des 2 poules seront basculées en championnat U17 R2, sauf cas de repêchage évoqué au précédent paragraphe.

Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de U16 R2 ainsi que le meilleur 2^{ème} des 4 poules, accéderont au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à la 2^{ème} meilleure équipe classée seconde des 4 poules, puis la 3^{ème} équipe classée seconde et ainsi de suite en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir 24 équipes en championnat régional U17 R1.

Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 2^{ème} place (hors le meilleur second des 4 poules) à la 7^{ème} place incluses ainsi que les 3 meilleurs 8^{ème} des 4 poules, accéderont au championnat régional U17 R2.

En cas de vacance, il est fait appel à la dernière meilleure équipe classée 8^{ème} du championnat régional U16 R2 puis la (les) mieux classée(s) en suivant afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

Descente en District des équipes U16 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues en application du paragraphe précédent, sont remises à disposition de leur District d'affectation.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

5/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

6/ Dispositions diverses

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la L.F.N.A.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la L.F.N.A.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U16 R1 et R2



U17 R1-R2

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025		
Septembre 2024		
CHAMPIONNAT U17 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U16 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x10)	Via U16 R1 et R2	30

Fin de saison 2024-2025		
CHAMPIONNAT U17 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R1	20
CHAMPIONNAT U17 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R2	4
CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R1	4
CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R2	19
CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent U18 ou U19 District	7
CHAMPIONNATS U17 DISTRICT	Accèdent en U18 R2	13

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 25/32

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ces championnats

- U17 R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- U17 R2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 R1 ou U17 R2 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18 R1 ou U18 R2

Peuvent participer à ces championnats

- les joueurs de catégorie d'âge U17 et U16 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U15 et U15 F remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Modalités d'accession et de rétrogradation

Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R1

Variabilité selon le nombre d'équipes issues du CN U17

Les équipes classées de la première place à la 10^{ème} place (incluse) de chacune des deux poules du championnat régional U17 R1 accèdent au championnat régional U18 R1 soit 20 équipes. En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 11^{ème} du championnat régional U17 R1 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 12^{èmes} et dernières) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

Le nombre d'accession des équipes U17 R1 vers U18 R1 est réduit à 19, 18, 17 ou 16 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R2

Les équipes classées de la 11^{ème} à la 12^{ème} place de chaque poule du championnat U17 R1 intégreront le championnat régional U18 R2, sauf dispositions particulières énoncées au paragraphe précédent liées à la vacance.

Le nombre d'équipes intégrant le championnat régional U18 R2 est fonction du nombre d'engagement des équipes issues du championnat national U17, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Il peut être réduit selon le nombre d'engagés en U18 R1 issu du CN U17.

Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R1

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule ainsi que le meilleur 2^{ème} des trois poules U17 R2 accéderont au championnat régional U18 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée 2^{ème} meilleure 2^{ème} des 3 poules du championnat régional U17 R2 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 10^{ème} et dernières) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R2

Les 19 équipes, classées de la 2^{ème} place (hors le meilleur second) à la 7^{ème} place ainsi que les deux meilleures équipes classées 8^{ème} des trois poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la LFNA, accéderont au championnat régional U18 R2.

En cas de désistement, il sera fait appel à la troisième meilleure équipe classée 8^{ème}.

A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées 9^{ème}, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sauf le dernier de chaque poule.

Le nombre d'accession des équipes U17 R2 vers U18 R2 est réduit à 18, 17, 16 ou 15 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Autres équipes disputant le championnat régional U17 R2

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre des points ci-dessus seront rétrogradées et auront la possibilité de s'engager en championnat U18 ou U19 DISTRICT ou INTERDISTRICTS

Accession des équipes U17 District 1^{er} Niveau en U18 R2

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts organisant un championnat U17 1^{er} Niveau accèdera au championnat U18 R2, ajoutant une équipe supplémentaire pour le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la L.F.N.A.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U17 R1 et R2 qui peut être l'équipe (2) d'un club dont l'équipe (1) participe au championnat national U17.

U18 R1-R2

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Septembre 2024

CHAMPIONNAT U18 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U17 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U18 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Via U17 R1 et R2 et District	36

Fin de saison 2024-2025

CHAMPIONNAT U18 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accède en CN U19	1
CHAMPIONNAT U18 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U19 District	23
CHAMPIONNAT U18 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Rétrogradent en U19 District	36

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024

PAGE 29/32

1/Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ces championnats :

- Niveau R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 36 équipes réparties en 3 poules de 12 avec matches aller / retour sur toute la saison.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U18, U17 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U16 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions – Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

Accession au Championnat National U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédant au championnat national U19, la Ligue organise un match de barrage sur terrain neutre (désigné par la Commission) entre les équipes classées première de chaque poule d'U18 R1 (sous réserve de ne pas être maintenu au niveau CNU19 en fin de saison 2024-2025) en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Réversion des autres équipes U18 R1

Toutes les équipes, sauf celle accédant en CN U19, auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

Réversion des équipes U18 R2

Toutes les équipes auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U18 R1 et U18 R2. Toutefois, si une (des) équipe(s) sont rétrogradées ou maintenues dans le championnat national U17, un club pourra avoir une équipe en R1 (équipe rétrogradée du championnat national U17) et une en R2 si son équipe U17 R1 ou R2 a acquis sportivement le droit d'évoluer soit en U18 R1 soit en U18 R2.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION ELECTRONIQUE DU 15 JUILLET 2024



Calendrier Général des Compétitions Régionales JEUNES MASCULINS (PROJET)

Saison 2024/2025

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ACTIONS TERRITORIALES	COUPE GAMBARDILLA CROIX ABRECVS	CH U19	CH U17	U19 B1 (2 Journées)	U19 B1	U19 B2	COUPE NATIONALE U19 FUTSAL	U17 B1	U17 B2	U16 B1	U16 B2	U15 B1	U15 B2	COUPE U15	U14 LEUR	U14 B1	U14 B2	U13 CE
Samedi																				
La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.																				
17/08/2024																				
24/08/2024	Barrages scolaire le Lundi 7 septembre			J1	J1															
31/08/2024				J2	J2															
07/09/2024			Tour préliminaire T1		J3	J3	J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1				
14/09/2024				J4	J4	J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2				J1	
21/09/2024			Tour 1	J5	J5	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR				J2	
28/09/2024				J6	J6	J3	J3	J3	J3	J3	J3	J3	J3	J3	J3				J3	
05/10/2024			Tour 2	J7	J7	MR	J4	J4	J4	J4	J4	J4	J4	J4	J4				J4	
12/10/2024				J8	J8	J4	J5	J5	J5	J5	J5	J5	J5	J5	J5				J5	
19/10/2024			Tour 3	J9	J9	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				Tour 1	MR
26/10/2024	du samedi 19 au dimanche 3 Novembre			MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	
vendredi 01/11/2024 (tousaint)																				
02/11/2024			Tour 4	J10	J10	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				Tour 2	MR
09/11/2024				J11	J11	J5	J6	J6	J6	J6	J6	J6	J6	J6	J6				J6	
lundi 11/11/2024 (armistice)																				
16/11/2024				J12	J12	J6	J7	J7	J7	J7	J7	J7	J7	J7	J7				J7	
23/11/2024			Finale Régionale	J13	J13	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				J8	
30/11/2024				J14	J14	J7	J8	J8	J8	J8	J8	J8	J8	J8	J8				MR	
07/12/2024				J15	J15	J8	J9	J9	J9	J9	J9	J9	J9	J9	J9				J9	
14/12/2024			Tour 1 F.F.F.	MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	
21/12/2024				MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	
28/12/2024	du samedi 21 au dimanche 5 janvier																			
04/01/2025				MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	
11/01/2025			1/8èmes de Finale	MR	MR	J9	J10	J10	J10	MR	MR	J10	MR	MR	MR				Tour 3	MR
18/01/2025				J16	J16	MR	J11	J11	J11	J11	J11	J11	J11	J11	J11				J11	J11
25/01/2025				J17	J17	J10	J12	J12	J12	J12	J12	J12	J12	J12	J12				J12	J12
01/02/2025			1/8èmes de Finale	MR	MR	Phase 2	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
08/02/2025				J18	J18		J13	J13	Phase intermédiaire	J13	J13	J13	J13	J13	J13				J13	J13
15/02/2025				J19	J19		J14	J14		J14	J14	J14	J14	J14	J14				J14	J14
22/02/2025	du samedi 22 au dimanche 6 mars			MR	MR		MR	MR	Phase intermédiaire	MR	MR	MR	MR	MR	MR				Tour 4	MR
01/03/2025			1/8èmes de Finale	MR	MR		MR	MR	Phase intermédiaire	MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
08/03/2025				J20	J20		MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
15/03/2025				J21	J21		J15	J15		J15	J15	J15	J15	J15	J15				MR	MR
22/03/2025				J22	J22		J16	J16		J16	J16	J16	J16	J16	J16				J16	J16
29/03/2025		Stage U 15	1/4 de Finale	MR	MR		J17	J17		J17	MR	J17	MR	MR	MR				Tour 5	J17
05/04/2025		Finale Séparées FFCF U15		J23	J23		J18	J18	1/4 de Finale	J18	J18	J18	J18	J18	J18				MR	MR
12/04/2025				J24	J24		J19	J19		J19	MR	J19	MR	MR	MR				J19	J19
19/04/2025			1/2 Finale	MR	MR		MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				1/4 Finale	MR
Lundi 21/04/2025 (pâques)	du samedi 19 au dimanche 4 mai						MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
26/04/2025				MR	MR		MR	MR	1/2 Finale	MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
Jeudi 01/05/2025 (fête du travail)							MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
03/05/2025				J25	J25		J20	J20		J20	MR	J20	MR	MR	MR				1/3 Finale	MR
Jeudi 08/05/2025 (victoire 1945)							MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
10/05/2025			Finale Régionale Plus U15	J26	J26		J21	J21		J21	J21	J21	J21	J21	J21				J21	J21
17/05/2025							MR	MR	FINALE	MR	MR	MR	MR	MR	MR				MR	MR
24/05/2025			FINALE				J22	J22		J22	J22	J22	J22	J22	J22				J22	J22
Jeudi 29/05/2025 (Ascension)																				
31/05/2025		Finale Nationale FFCF U15					1/2 Finale	1/2 Finale												
07/06/2025		Finale Nationale FFCF U15					FINALE	FINALE											FINALE	
Lundi 09/06/2025 (Pentecôte)																				
14/06/2025																				
21/06/2025																				
28/06/2025																				

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Les Secrétaires de séance,
Philippe MOUTHAUD
Tom LE MIGNOT

Procès-Verbal validé le 16/07/2024 par la Secrétaire générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.